### Au début du 20è siècle à Plozévet

# 1. Grâce à l'école, une femme a vu s'ouvrir à elle un chemin improbable

Le 14 avril 2012, le site « La piste de Lomaye » rendait hommage à

### Marie-Françoise BOSSER

à l'institutrice, à la diretrice d'école, à la fondatrice de l'Amicale Laïque du Bélon et de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Pont-Aven.





En 2012, la section de la Ligue des Droits de l'Homme du secteur Concarneau-Quimperlé, a pris pour nom « section F. Bosser », en désaccord amiable avec le Comité Central qui ne veut pas de patronymes.

Un peu plus tôt, à l'école publique de Riec-sur-Bélon, le vendredi 9 décembre 2011, deux plaques commémoratives avaient éte dévoilées: l'école élémentaire et l'école maternelle publiques portent désormais son nom.

Mais sait-on encore qui elle était? Les lignes qui suivent décrivent et expliquent brièvement quelques épisodes d'une vie consacrée aux autres.

## 2. Les premières années

Marie Françoise - dite Françoise - est née à Kerfily( Plozévet) en 1891.

Elle est la benjamine d'une famille de 8 enfants. Ses parents étaient de petits métayers de Lucien Le Bail, ayant souffert de leur illettrisme et s'étant juré de donner de l'instruction à leurs enfants.

Les trois garçons ont obtenu le certificat d'étude à une époque où il était rare. Françoise a intégré la nouvelle école laïque de Plozévet en 1903.



enseignement l'a séduite et, en 1908, poussée par Georges Le Bail, elle a pu entrer à l'Ecole Normale d'Institutrices de Quimper.

On la voit sur la photo 1 de sa promotion d'élèves-maîtresses ci-dessus, en bas à droite, portant une médaille.

Après un court passage par Le Guilvinec, elle sera nommée à Riec-sur-Bélon où elle restera toute sa vie. Son mariage en 1921 avec un militaire ne durera pas. Elle refusa de quitter ses élèves pour suivre son époux en Afrique.

#### 3. Les années 20 et 30 : la militante.

En mai 1923, l'affaire *Seznec* débutait. En 1930, le cas Seznec , attira l'attention de Marie-Françoise Bosser, une institutrice, fondatrice et secrétaire de la Ligue des Droits de l'Homme de Pont-Aven, dans le Finistère. Dans les années 30, la Ligue joue un rôle important dans le rassemblement de toutes les forces démocratiques et progressistes dans la lutte contre le fascisme, C'est dans ce contexte que naîtra le Front Populaire en 1935.

Elle eut vite fait d'interviewer une centaine d'individus concernés et acquit l'intime conviction de l'innocence de Seznec. En juillet 1931, elle exposa le cas au Comité Central, Dépassant son trac, en 1932, elle voyagea jusqu'au congrès national de la Ligue pour plaider le cas Seznec. Elle avouait volontiers qu'elle ne s'était jamais adressée auparavant à un public plus intimidant que celui des petits enfants qu'elle était chargée d'instruire. Très rapidement, elle prit la parole devant des salles combles, d'abord en Bretagne, puis à travers toute la France. Elle s'adressa à toutes les sections de la Ligue qui voulaient bien l'entendre.

Il y avait des tensions continuelles entre elle et le responsable de la Ligue. Françoise Bosser était une impatiente tout en étant pleinement consciente des complexités légales mêlées au cas Seznec et du fait que les roues de la justice tournent lentement.

Pendant ce temps un homme innocent était en train de mourir dans une prison tropicale!

William D. Irvine, un écrivain, historien et universitaire canadien, professeur émérite d'histoire à l'Université York, spécialisé dans l'histoire française a publié un livre sur la Ligue des Droits de l'Homme. Il s'est intéressé à cette affaire et écrit:

« En 1933, elle distribue des exemplaires d'une brochure sur le cas Seznec à chaque fédération départementale de la Ligue, demandant que chaque section en achète au moins un exemplaire. Elle alla même jusqu'à rassembler cinq membres du jury de 1924 (celui qui avait accusé Seznec), les confrontant à l'accablante évidence au sujet du procès et les persuadant de faire appel pour sa réouverture. Pendant ce temps, l'entière fédération du Finistère ne travaillait sur rien d'autre que l'affaire Seznec.

En 1937, elle conduisit une délégation de députés bretons ,pour rencontrer le Président du Conseil, Léon Blum, ainsi que son ministre de la Justice, Marc Rucard, tous les deux membres de la Ligue.

Rien ne pourra l'arrêter : comités de soutien, interpellation de membres du jury pour les confronter à leurs contradictions, succession d'interventions publiques. Elle ne faisait pas confiance à la justice dont elle disait que « c'est une vieille fripouille qui a besoin d'être débarbouillée ».

Elle accorda pourtant sa confiance au très controversé juge Hervé....Elle ébranla un peu les convictions et les consciences, mais dérangeait beaucoup des ligueurs attachés au strict respect de la loi et qui n'appréciaient guère ses accusations de conspiration. »

## W. Irvine ajoute:

"Il y avait quelque chose de merveilleux dans le spectacle de cette toute petite naîtresse d'école d'un petit village de Bretagne qui, en 1935, annonça à un congrès d'hommes qui étaient par ailleurs engagés dans des cercles politiques très réglementés, qu'elle avait voyagé en car 1 248 kilomètres pour obtenir le droit de parler cinq minutes au sujet d'un homme dont elle sentait, n'en déplaise au couperet logique du Comité Central, qu'il était innocent."

Françoise Bosser aura quand même eu le plaisir, avant de mourir en 1978, de le voir gracié, de lui trouver une maison en Bretagne et de l'enterrer en 1954...

Ci-contre, Françoise Bosser et Guillaume Seznec à Riec-sur-Bélon en 1948. (Seznec fut libéré le 14 mai 1947)



## 4.1937 à Plozévet : création de la section de la Ligue des Droits de l'Homme.

Selon le journal Le Citoyen « A la Ligue des Droits de l'Homme. On nous communique : le vendredi 27 août, sur invitation du bureau fédéral de la Ligue, s'est tenue, à la mairie de Plozévet, sous la présidence de M. Albert Le Bail député-maire, assisté de Mmes Bosser et Fontignie ( Mme Fontignie, Directrice de l'Ecole des filles de Plozévet), MM. Tannou et Damalix, une réunion publique, dans le but de constituer une section dans le canton de Plogastel-St-Germain.

Annoncée seulement depuis quelques heures et à un très petit nombre de citoyens cette réunion attira à la mairie de Plozévet un nombre imposant d'auditeurs.

Au cours d'une causerie simple et familiere, les organisateurs exposèrent le caractère et le but de la L.D.H.et exaltèrent la noblesse de son rôle, qui mérite d'être plus connu.

L'auditoire, sympathique, se montra vivement intéressé, puis conquis. A l'appel du président de séance, les adhésions affluèrent.

Plozevet a désormais sa section de la Ligue des Droits de l'Homme, déjà forte d'un nombre respectable de membres, forte de sa volonté de travailler pour faire régner un peu plus de justice et plus de démocratie.

Les républicains des autres commures du canton sont cordialement et instamment priés d'adhérer à leur section qui, dans ce coin où les républicains bon teint pullulent, doit devenir une belle et forte section.

Nous avons dans le Finistère de nombreuses petites villes, de gros bourgs, centres très populeux où ne manquent pas les citoyens sympathisants à la Ligue des Droits de l'Homme.

Qu'attendez-vous pour imiter l'exemple de Plozévet? »

En raison de ses activités, Françoise Bosser fut mise à pied par le régime de Vichy en novembre 1942 et privée de salaire pendant presque deux ans.